



EXTRAIT DE PRESSE
du TELEGRAMME

GUICLAN

Terrains à bâtir : une surface moyenne de 915 m²

C'est dans le cadre de l'élaboration des prochains Programmes locaux de l'habitat (PLH) que s'est tenu mardi, dans la salle du Triskell, un atelier concernant la maîtrise du développement urbain. Raymond Mercier, maire, a commencé la réunion en évoquant l'essor résidentiel de Guiclan et l'un des atouts majeurs, à savoir le passage de la RN 12 sur la commune. L'urbanisation a été très importante ces dernières années et les constructions s'éloignent progressivement du bourg.

Lotissements communaux : 731 lots commercialisés depuis 2000

Chargée de l'élaboration des PLH au syndicat mixte du Léon, Erika Dagorn a souligné le mouvement de péri-urbanisation que connaît la communauté de communes. Il se traduit notamment par un développement dispersé à l'extérieur des centres urbains, le long des routes et en milieu rural. Le Pays de Landivisiau se situe dans l'aire d'influence de l'agglomération brestoise. De plus en plus d'actifs brestois décident de venir s'installer sur la communauté de communes en raison de prix plus abordables. Le développement des lotissements communaux est important : depuis 2000, 731 lots ont été commercialisés sur le Pays de Landivisiau.



● *Élus et techniciens présents se sont accordés sur la nécessité de maîtriser le fort développement urbain actuel.*

sés sur le Pays de Landivisiau.

Parc social : des disparités

La surface moyenne des terrains à bâtir sur la communauté de communes est de 915 m², surface importante au regard des moyennes observées sur les communautés de communes voisines du Léon. Quant au parc social, des disparités existent : il est bien développé à Saint Vougay et Trézilidé, par exemple, mais reste déficitaire sur d'autres communes. Directeur de l'Adil du Finistère, M. Ranchère

a souligné l'importance des opérations ayant bénéficié d'un prêt à taux zéro (PTZ), surtout dans les constructions neuves.

Le développement du parc social

Les échanges ont porté pêle-mêle sur les services urbains, comme les transports, demandés par les nouveaux arrivants, peu impliqués par ailleurs dans la vie communale, la consommation d'espace en zone rurale, les moyens de reconvertir les logements anciens en centre-

bourg pour l'accueil de personnes âgées... Le débat s'est poursuivi sur le développement du parc social, à travers le dispositif du PSLA (Prêt social location accession) qui pourrait être proposé sur la communauté de communes : il permet de louer d'abord le logement avant de prendre l'initiative de devenir accédant. Enfin les organismes HLM ont indiqué qu'ils étaient de plus en plus sollicités par les ménages désireux d'acheter les logements sociaux qu'ils occupent.



EXTRAIT DE PRESSE du OUEST-FRANCE

Guiclan

Réflexion sur la maîtrise du développement urbain



Les ateliers vont se succéder pour établir un programme d'actions.

Dans le cadre des prochains programmes locaux de l'habitat, une série d'ateliers a été mise en place par le SCoT-PLH du Léon. L'atelier concernant la maîtrise du développement urbain s'est tenu mardi 30 octobre à la salle du Triskell.

Raymond Mercier, maire de Guiclan, a commencé la réunion en évoquant le développement résidentiel que connaît sa commune proche de la voie express.

Enka Dagorn, chargée de l'élaboration des PLH au syndicat mixte du Léon, a présenté brièvement quelques données. Depuis 2000, on assiste à un fort développement des lotissements communaux: 731 lots ont ainsi été commercialisés sur

le pays de Landivisiau depuis 2000. Celui-ci se trouve dans l'air d'affluence de l'agglomération brestoise. La question du parc social a aussi été abordée. Des disparités existent au sein de la communauté des communes. Il est bien développé sur St Vougay et Trézévidé, mais reste déficitaire sur d'autres communes.

Mr Ranchère, directeur de l'ADIL du Finistère note que parmi les personnes souhaitant s'installer sur la communauté des communes, la moitié vient de Brest métropole; ceci comporte un risque financier pour les ménages à revenus modestes en cas d'accident de la vie.

Pierre Moulart, du conseil géné-

ral, précise que le semi collectif a tendance à se développer, mais se sont les communes qui doivent faire ce choix.

Le débat a ensuite continué sur le développement du parc social. Le dispositif du Prêt Social Location Accession a ainsi été étudié. Les élus présents ont été réceptifs à la proposition de solidarité avec les communes qui construisent plus de logements sociaux. Ils ont enfin discuté de la possibilité pour les communes d'imposer aux promoteurs privés d'intégrer une part de logements sociaux dans leurs projets.